

L'UTILISATION DE LA PLATEFORME CHORUS PRO DANS LE CADRE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Mise à disposition gratuitement par l'Etat, la plateforme Chorus Pro permet le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique (<https://portail.chorus-pro.gouv.fr>).

Après service fait, l'entreprise titulaire du marché de travaux doit transmettre sa demande de paiement uniquement et obligatoirement sous forme électronique via Chorus Pro, ce qui signifie qu'elle n'est pas fondée à envoyer sa facture en amont par mail à la collectivité maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre, même si ce dernier lui en fait demande.

A noter que les sous-traitants admis au paiement direct doivent également déposer leurs demandes de paiement sans autre formalité sur le portail Chorus Pro.

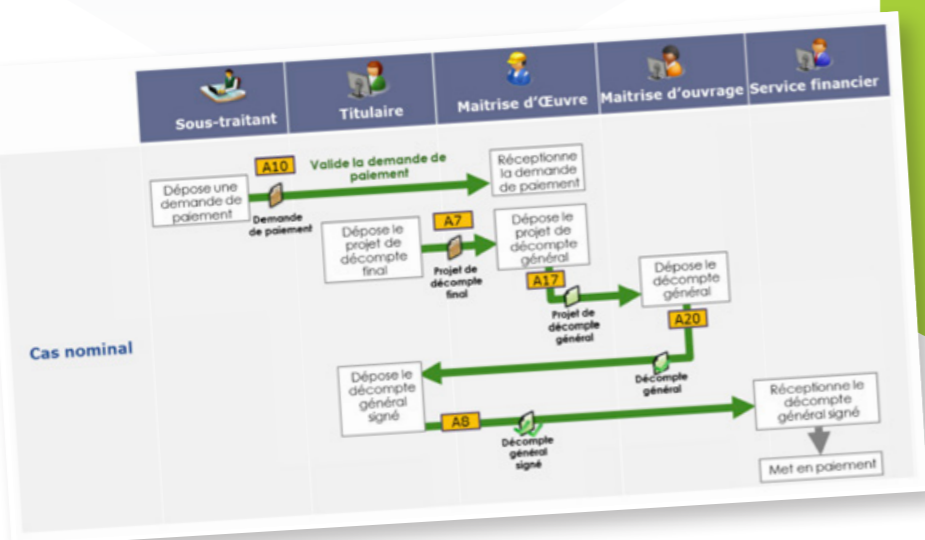


Les maîtres d'œuvre en charge du contrôle des factures liées aux marchés de travaux doivent également respecter le circuit de dématérialisation Chorus Pro qui s'impose aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage.

Ils doivent ainsi récupérer les demandes de paiement des entreprises exclusivement sur la plateforme puis les déposer, avec leur visa, dans ce circuit dématérialisé, sous peine de ne pas permettre le traitement des factures et d'être tenus pour responsables du non-respect des délais de paiement qui en résulteraient.



©www.communauté.chorus-pro.gouv.fr



LA LETTRE
D'INFORMATION
DE MOSELLE
AGENCE
TECHNIQUE



Anticiper pour mieux agir !

La rentrée de septembre est à peine passée que vous devez déjà être absorbés par les deux prochains grands sujets locaux que sont l'équilibrage de vos budgets respectifs pour 2026, d'une part et les élections municipales du printemps, d'autre part.

Essentiel à la vie de nos territoires, ce rendez-vous démocratique marquera le renouvellement ou la reconduction des équipes municipales, communautaires et syndicales ainsi que l'arrivée de nouveaux projets à définir et à accompagner.

Cette échéance électorale, nous le savons, impacte fortement les dynamiques d'investissement public, voire ralenti ou reporte certaines décisions.

Puis, une fois les nouvelles équipes réélues ou investies, il y a le temps pour s'installer, définir les priorités, décliner les programmes... et ce n'est souvent qu'au bout d'un à deux ans que de premiers « coups de pioche » sont donnés.

Il existe pourtant un levier simple et efficace pour gagner du temps : **l'anticipation des études !**

Lancer une étude de faisabilité ou d'opportunité aujourd'hui, en ce moment pré-électoral, c'est semer les graines d'un projet mûri, réfléchi, prêt à éclore au bon moment et qui peut souvent, ensuite, faire gagner à la Collectivité 6 mois, 1 an, 2 ans.

C'est aussi se donner la possibilité de pouvoir déposer des demandes de subventions plus rapidement après les élections.

Nous savons que certaines fenêtres de financement sont étroites, parfois ponctuelles.

Les collectivités qui auront anticipé seront en position plus favorable pour ne pas « louper le coche ».

MATEC est à vos côtés pour cela. Nos équipes d'ingénieurs, de techniciens et de conseillers sont à mobiliser dès à présent pour vous aider à définir vos besoins, à structurer vos idées, à évaluer leur faisabilité technique et financière.

Bonne rentrée à toutes et à tous et au plaisir de vous retrouver très prochainement autour de vos projets.



Moselle Agence Technique
17, quai Wiltzer - 57 000 METZ
Tél. 03 55 94 18 11
contact@matec57.fr

Directeur : Arnaud Spet

Octobre 2025 • Éditée par MATEC
Directeur de la publication :
le Président de MATEC
Crédits photographiques : MATEC
Conception : YO!COM!GO!
Impression : A2DV
Tirage : 1 000 exemplaires

matec57.fr



Laurent MULLER
Président de MATEC
Conseiller Départemental

LES RÉALISATIONS

Syndicat Intercommunal des Eaux de LORQUIN GONDREXANGE / Canton de PHALSBOURG

Afin de maintenir un rendement de son réseau d'eau supérieur à 80 %, le SIE de Lorquin Gondrexange a décidé de renouveler tous les ans une partie de ses canalisations d'alimentation en eau potable.

A cet effet, il a été accompagné par MATEC pour la consultation et le recrutement d'un maître d'œuvre, sous forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans. Ce contrat permet au syndicat, d'une part, d'engager chaque année des travaux de limitation des fuites de son réseau en fonction de ses capacités d'investissement effectives et, d'autre part, de diminuer le coût de réparation des fuites décelées.

Sur demande, MATEC peut également accompagner les collectivités dans la rédaction et la préparation des dossiers de subvention à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, que ce soit au titre du renouvellement des réseaux, de la mise en place de compteurs de sectorisation, de la réalisation d'études diagnostiques, ou encore de travaux de sécurisation de la ressource en eau potable entre communes.

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



Commune de VERNEVILLE / Canton des COTEAUX DE MOSELLE

La Commune de Vernéville a voulu la création d'un parc paysager en cœur du village, conçu non seulement comme un espace de détente et de promenade, mais aussi comme un vecteur du lien social et du dynamisme local.

Après une première phase d'aménagement posant les bases et structurant l'espace, le parc sera amené à évoluer : ses aménagements ont été pensés pour s'adapter au fil des années aux besoins et aux usages des habitants pour en faire un lieu vivant, qui puisse grandir avec le village et ses générations.

Au-delà de ses plantations d'arbres et de ses zones de prairie, il intègre également une gestion alternative des eaux pluviales permettant d'enrichir la biodiversité.

De plus, le parc ne se résume pas à un simple espace vert. Des équipements sportifs permettent aux habitants de pratiquer une activité physique en plein air. Des zones de convivialité, équipées de bancs et d'espaces ombragés, favorisent quant à elles les rencontres intergénérationnelles. La placette centrale agrémentée d'un abri couvert crée un espace modulable qui accueillera aussi bien des fêtes de village que des activités culturelles et pédagogiques. Avec ce projet, la Commune entend conjuguer écologie, sport et cohésion sociale et ainsi redonner souffle et vie au village.



CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER



RÉHABILITATION D'UN ANCIEN PRESBYTÈRE

Commune de VECKRING / Canton de METZERVISSE

L'opération de réhabilitation de l'ancien presbytère portée par la Commune de Veckring démontre la capacité de nos villages à repenser et exploiter intelligemment leur patrimoine existant pour répondre aux défis actuels.

Ce bâtiment qui accueille désormais les services administratifs de la mairie, ainsi que des logements communaux, offre une réponse évidente aux besoins d'accessibilité, de proximité et de mixité résidentielle.

Il s'agit d'un exemple concret de transformation réussie qui a été rendu possible grâce au fort engagement de l'équipe municipale et de sa maîtrise d'œuvre, dont la démarche active a par ailleurs permis de mobiliser des co-financeurs pour des soutiens significatifs.

Au-delà de son intérêt fonctionnel, ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large d'investissement territorial, en renforçant l'attractivité de la Commune et de son cœur de village, tout en intégrant l'enjeu majeur de sobriété foncière.

PROJET DE NOUVELLE CENTRALITÉ

Commune de WALDWEISTROFF / Canton de BOUZONVILLE

Située au cœur du pays des 3 frontières, la Commune de Waldweistroff souhaite redynamiser son centre de vie autour des services publics existants.

Le projet de « nouvelle centralité » prévoit ainsi la construction d'un bâtiment multiservices regroupant une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et un commerce de proximité multifonctionnel. Il inclut également des aménagements urbains : aire de jeux, aire de sport, city stade, zone piétonne, stationnement sécurisé, revêtements perméables et valorisation paysagère.

La MSP est subventionnée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) mais la Commune a choisi, en complément, de faire appel à MATEC en vue d'une assistance à la recherche et au montage des dossiers de subventions pour ce qui concerne les aménagements sportifs et extérieurs.

Au terme de cette mobilisation, cet aspect du projet d'un montant prévisionnel de travaux de 833 000 € HT devrait pouvoir bénéficier d'un taux de cofinancement de 69 % compte-tenu des différentes subventions notifiées par le Département, l'État au titre du Fonds Vert « Renaturation », l'Agence Nationale du Sport (ANS) et la Région Grand Est au titre de ses programmes « Changement climatique » et « Soutien au cadre de vie ».

